

Résultats de la Compagnie de Financement Foncier au 1^{er} semestre 2018

Le 1^{er} août 2018, le Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier s'est réuni, sous la présidence de Benoît Catel, pour arrêter les comptes semestriels 2018.

Depuis le début de l'année 2018, le marché du crédit immobilier reste dynamique mais marque un léger fléchissement du fait de la hausse des prix de l'immobilier dans les zones les plus tendues et du ralentissement de la demande. Malgré des taux d'intérêt qui demeurent bas et une concurrence entre les établissements de crédit qui reste vive, on observe une baisse continue du niveau des remboursements anticipés depuis le second semestre 2017.

L'activité de la Compagnie de Financement Foncier, au 1^{er} semestre 2018, est restée conforme aux orientations stratégiques du Crédit Foncier, en synergie étroite avec le Groupe BPCE et à ses propres engagements de gestion.

I. Activité de la Compagnie de Financement Foncier

Emissions d'obligations foncières :

- La Compagnie de Financement Foncier a émis 4,2 Md€ d'obligations foncières au cours du 1^{er} semestre 2018. Ce volume comprend des placements privés et trois *benchmarks* : une émission de 1,0 Md€ à 10 ans en janvier, une émission de 1,5 Md€ à 5 ans en avril, et une émission de 1,25 Md€ à 8 ans en mai. Ces émissions ont été effectuées à de très bonnes conditions et avec d'excellents niveaux de souscription, illustrant la confiance accordée par les investisseurs à la signature de la Compagnie de Financement Foncier.
- L'encours d'obligations foncières (y compris les dettes rattachées) s'élève au 30 juin 2018 à 62,7 Md€ contre 63,4 Md€ au 31 décembre 2017.

Achats et mobilisations de créances :

- Au cours du 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé des créances pour un montant de 3,9 Md€ créances rattachées incluses, auquel se rajoutent 0,2 Md€ d'engagements de financement. La baisse du taux de remboursements anticipé entre fin décembre 2017 (16,5 %) et fin juin 2018 (7,9 %) a limité la baisse des actifs hypothécaires au bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

II. Compte de résultat de la Compagnie de Financement Foncier

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation en %
Produit net bancaire	131,7	93,4	+ 41,0 %
Frais de gestion	-44,3	-64,8	-31,6 %
Résultat brut d'exploitation	87,5	28,6	+ 205,9 %
Coût du risque	- 2,5	-3,6	-30,6 %
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés	0	7,3	na
Résultat avant impôt	84,9	32,3	+ 162,8 %
Impôt sur les bénéfices	- 37,5	-13,2	+ 184,1 %
Résultat net	47,4	19,1	+ 148,2 %

Le produit net bancaire s'élève à 131,7 M€, en hausse par rapport au 1^{er} semestre 2017 (93,4 M€), l'amélioration de la marge nette d'intérêt étant partiellement compensée par la baisse du niveau des indemnités de remboursements anticipés sur les prêts à l'habitat.

Les frais de gestion s'établissent à 44,3 M€ au 30 juin 2018, en baisse de 20,5 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2017.

Les gains nets sur actifs immobilisés, sont nuls au 1^{er} semestre 2018, contre 7,3 M€ à la même période sur 2017 qui enregistrait les plus-values de cessions sur titres internationaux.

Le résultat brut d'exploitation atteint 87,5 M€.

Le coût du risque représente une charge de 2,5 M€ au 30 juin 2018, en légère amélioration par rapport au 1^{er} semestre 2017, soit moins de 1 pb de l'encours de prêts aux clients Particuliers.

Le résultat net ressort à 47,4 M€ au 30 juin 2018.

III. Informations bilancielles

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 77,0 Md€ au 30 juin 2018 contre 78,4 Md€ au 31 décembre 2017, en ligne avec la stratégie de maîtrise du bilan du groupe Crédit Foncier.

Les encours douteux s'élèvent à 1,6 Md€ au 30 juin 2018 contre 1,4 Md€ au 31 décembre 2017 concentrés sur plus de 99,5 % sur les crédits à l'habitat aux Particuliers.

IV. Informations prudentielles

Bien qu'exemptée d'exigences réglementaires en ce qui concerne les ratios de solvabilité, la Compagnie de Financement Foncier établit à titre indicatif un ratio *Common Equity Tier One* à ses bornes. Au 30 juin 2018, ce dernier demeure bien supérieur aux seuils minimum prévus par le règlement 575/2013 (CRR).

Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi la gestion très prudente de sa liquidité et dispose au 30 juin 2018 d'un niveau de trésorerie conséquent déposé auprès de la Banque de France.

Enfin, conformément à la législation applicable aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier doit maintenir un ratio de couverture (rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées) en permanence supérieur à 105 % ; au 31 mars 2018, ce dernier s'établissait à 114,3 %.

V. Projet de repositionnement de la Compagnie de Financement Foncier

Le 26 juin 2018, le Crédit Foncier et le Groupe BPCE ont annoncé un projet d'intégration des activités et des compétences du Crédit Foncier dans les entités du Groupe BPCE. Ce projet est soumis à l'information-consultation des instances représentatives du personnel du Crédit Foncier et des entités du groupe concernées et à approbation par les organes sociaux compétents. Une fois l'avis de ces instances obtenu, sous réserves de modifications et en cas de mise en œuvre de ce projet, la Compagnie de Financement Foncier resterait une filiale stratégique du Groupe BPCE, sous le régime de l'affiliation, adhérant donc au mécanisme de solidarité du Groupe BPCE. Au-delà des garanties apportées par la réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier, les porteurs d'obligations foncières continueraient donc de bénéficier de cette garantie additionnelle.

Annexes

Sauf mention contraire, les données financières du présent communiqué de presse sont à ce jour estimées et issues des états financiers de la Compagnie de Financement Foncier. Ces derniers comprennent les comptes individuels et les notes explicatives liées, établis conformément au référentiel comptable français et aux normes BPCE applicables.

En date de publication du présent communiqué, les procédures d'audit menées par les Commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels sont en cours.

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier, affiliée à BPCE et filiale à 100 % du Crédit Foncier.

L'information réglementée est disponible sur le site internet www.foncier.fr dans la rubrique « Communication financière/Informations réglementées ».

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr

Tél. : +33 (0) 1 57 44 85 71